

QUELLE SERA LA RUE DE DEMAIN ?

Comment aménager autrement les rues des grandes villes en redonnant une place à chacun, en réduisant le monopole de la voiture et en végétalisant les espaces publics ? Telle est la question à laquelle ont tenté de répondre les urbanistes de Franck Boutté consultants, de l'agence Richez associés, de Léonard la plateforme de prospective du groupe Vinci, dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'Ademe, en 2020. Ce travail a donné lieu à la publication d'un guide

methodologique "pour la transformation des rues ordinaires" et l'avènement "d'une rue commune". Une consultation citoyenne a été aussi lancée sur le sujet, 25 000 réponses ont ainsi été obtenues. « *La rue est un espace commun et ordinaire, un maillage essentiel des villes qu'il faut adapter aux conditions climatiques de 2050.* » considère Franck Boutté. Trois leviers sont ainsi préconisés : opérer la transition vers les mobilités décarbonées, libérer le sol pour répondre aux enjeux

écologiques, et transformer les usages de la rue pour améliorer le bien-être en ville. La rue commune étudiée est un axe secondaire à proximité de transports en commun. Les urbanistes prônent la suppression des trottoirs, des stationnements de voiture, une vitesse de circulation à 5 ou 10 kilomètres heures, des surfaces perméables pour réactiver le cycle de l'eau. Cela pourrait représenter 24% des voies à Bordeaux, 18% à Lille et 29%, à Lyon. ■



La rue commune de demain devra être végétalisée, en support de la biodiversité.

© SOPHIE LE FENARD